

CLASSIFICATION – COMPÉTITION FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTÉ

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Un nouveau système de classification est mis en place depuis la saison 2017/2018 concernant les compétitions de la fédération du sport adapté.



De manière générale ce changement de classification doit **apporter plus d'équité entre sportifs dans les compétitions**, mais permet aussi :

- de retrouver la voie d'une classification par capacités ou compétences et non par niveau de performance,
- de préserver la sécurité des pratiquants,
- d'affirmer la spécificité du sport adapté, qui fonde ses classifications sur d'autres critères que les fédérations des disciplines homologues.

Cette classification est conçue en tenant compte prioritairement des capacités intrinsèques des personnes, en se référant aux compétences dans les domaines de l'**autonomie**, de la **communication**, de la **socialisation** et de la **motricité**.

Vous trouverez ci-joint les fiches de classification **à compléter et à retourner avec le dossier d'inscription** à l'association. Cette classification est **obligatoire pour toute personne souhaitant pratiquer une de nos activités en compétition**.

Deux évaluations sont nécessaires :

- La **première par un référent éducatif** (famille, proche, éducateur, référent médico-social, ...) du sportif, si possible en présence de celui-ci,
- La **seconde par un membre de Nîmes Sport Santé**. L'adhérent avec ou sans sa famille sera reçu afin de compléter les fiches.

La confrontation des deux évaluations permettra de déterminer la classification du sportif.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Sportivement,

L'équipe N2S